

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 14 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.
10 h. 47 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir

Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 8 h. 15^m matin.

Cahors, le 26 Septembre

Un grand nombre de députés sont rentrés aujourd'hui dans Paris.

D'après l'Événement, ils rapportent de leur contact avec leurs mandants, cette impression que le pays ne comprend rien à la politique de centralisation à outrance, préconisée par une fraction du parti républicain à la Chambre.

Le suffrage universel veut des réformes législatives qui lui assurent la plus grande somme de liberté possible. Il attend avec impatience l'ouverture de la prochaine session pour savoir au juste de quoi la chambre actuelle est capable au point de vue de l'élaboration des lois de progrès et de liberté.

Si les représentants ne donnaient, d'ici au mois de janvier, que des preuves d'impuissance et d'irrésolution, il est certain que l'idée de la dissolution, avec laquelle les esprits ne sont pas encore très familiarisés en province se présenterait comme le seul moyen pratique de mettre un terme à une situation parlementaire pleine de dangers.

Quant à la campagne de conciliation elle a produit des résultats tout opposés à ceux que ses auteurs en attendaient. Non seulement les divergences d'opinion persistent entre autoritaires et libéraux, mais encore ces divergences s'accroissent tous les jours davantage.

Il faut donc s'attendre à la rentrée des Chambres à de nombreux incidents parlementaires.

— Un des événements les plus importants du jour est l'article du Times qui demande la construction d'un second canal de Suez qui serait entièrement anglais.

La conception, si invraisemblable qu'elle paraisse au premier abord, n'en est pas moins pratique.

Cependant nous croyons que les anglais réfléchiront encore bien longtemps avant d'entreprendre un pareil travail. M. de Lesseps peut être tranquille.

— Le général Billot a adressé aux chefs de corps une circulaire leur prescrivant d'empêcher les officiers placés sous leurs ordres de se mettre dans n'importe quelle association. On devine à quelle occasion cette circulaire a été rédigée : On se souvient qu'un officier général occupant un grade fort élevé remplissait les fonctions de vice-président de la Ligue des patriotes, et a dû renoncer à cette dignité au lendemain des incidents récents auxquels la Ligue a été mêlée. La circulaire de M. le général Billot ne fait, bien entendu, aucune allusion à telle ou telle association en particulier. Elle est conçue en termes généraux ; elle rappelle que le militaire ne doit pas contracter d'autre engagement que le lien qui l'attache au service, et ne doit avoir d'autre guide que son drapeau. Ce sont là d'excellentes paroles. Plus l'organisation de l'armée devient démocratique, plus les barrières qui la séparaient autrefois du reste de la nation tendent à s'abaisser, plus le temps du service du soldat s'abrège, et plus il importe aussi que rien

ne vienne affaiblir dans les rangs le sentiment de la discipline, plus il est nécessaire que l'uniforme ne puisse être compromis dans aucune manifestation, même patriotique.

Revue des Journaux

Il y a bien des réformes à faire dit le XIX^e Siècle, et le Parlement ne chômera guère, s'il tient sérieusement à mettre sur le chantier celles qu'il est capable d'accomplir. Cela vaudra mieux, ajoute-t-il, que de perdre son temps et le nôtre en querelles et en crises politiques plus ou moins aiguës.

En France, dit la Vérité, l'Etat lui-même, par les quelques entraves qu'il soulève, convie le clergé à la lutte, l'appelle en champ clos et lui fournit des armes, tandis qu'en Amérique, il le laisse s'éteindre dans la liberté.

Le Soleil invite les conservateurs et les libéraux à ne pas se laisser opprimer par les révolutionnaires qui menacent de plonger la France dans l'anarchie et la servitude.

On lit dans le Constitutionnel : Chaque parti a son personnel, comme il a ses doctrines, ses traditions, ses mœurs, et il en use légitimement. Il faut donc prendre la République pour ce qu'elle est et pour ce qu'elle donne. Mais il est une chose qu'elle n'aura jamais : c'est une diplomatie.

Le Journal des Débats, après avoir examiné la situation actuelle de l'Égypte, déclare conserver une entière confiance dans les promesses solennelles de M. Gladstone. Nous croyons jusqu'à preuve du contraire, dit-il, qu'il ne vaudra pas faire de la force que son pays s'est acquise, un usage contraire au droit.

Répondant au Standard qui voudrait profiter de la crise pour pousser le gouvernement britannique à rompre en visière à la France, la République française dit que l'entente de la France et de l'Angleterre est une des forces essentielles de l'Europe occidentale, et elle ne doute pas que les deux

gouvernements ne s'entendent sur le terrain du respect de leurs intérêts mutuels.

On lit dans le Voltaire : L'Angleterre est parfaitement autorisée à régler conjointement avec Tewfik-Pacha les conditions de la protection de l'ordre en Égypte. Mais, ce qu'elle ne saurait faire, c'est de renoncer volontairement au principe du contrôle tel qu'il résulte des engagements arrêtés en 1878 et 1879 et implicitement ratifiés par l'Europe, au Congrès de Berlin. Nous voulons espérer que M. Gladstone aura la sagesse de ne pas compromettre sa victoire par une violation du droit et des intérêts de la France en Égypte.

Le Rappel est satisfait que la France n'ait pas collaboré à la besogne que l'Angleterre vient de faire en Égypte, non-seulement pour les avantages physiques qu'elle y aurait acquis, mais parce qu'en condamnant l'Égypte à un khédive dont elle ne voulait plus, c'était empêcher un peuple de naître à la liberté.

AFFAIRES D'EGYPTE

Le traité anglo-égyptien.

Il est aujourd'hui avéré, et les journaux anglais ne le nient pas, qu'un traité, jusqu'ici demeuré secret, est intervenu entre le khédive et l'Angleterre. C'est le 15 de ce mois qu'il a été signé. Il a pour objet l'organisation du protectorat de la Grande-Bretagne sur l'Égypte.

On nous affirme que les principales clauses de ce traité sont les suivantes : le Khédive ne conservera plus en fait qu'un pouvoir nominal. L'Angleterre se réserve la désignation des ministres et des employés supérieurs de l'Etat.

Alexandrie, Damiette, Port-Saïd, Ismaïlia et Suez seront occupés par l'armée anglaise. Une division restera au Caire pour protéger le Khédive. Enfin, le quartier général du général Wolseley, commandant en chef de l'armée, sera

couragée.

Elle n'avait point rencontré son bien-aimé, la pauvre et elle avait appris par Marie qu'il avait fait une excursion d'où il ne reviendrait point de la journée.

— Fallait-il que ce fût justement aujourd'hui, murmura-t-elle, et son cœur n'aurait-il point dû lui faire pressentir mon arrivée !

De retour au château, Ammi apprit encore, non sans étonnement, que le comte était sorti à cheval et que lui non plus ne reviendrait point de la journée.

C'était là une grosse nouvelle !

Ce fut surtout une grosse nouvelle pour Riedel qui se perdit en conjectures, et qui pressait sa femme de questions pour savoir ce qui avait motivé la conduite si extraordinaire du comte.

Mais la prudente Babette sut garder son secret ; elle savait que le comte reviendrait le lendemain et, en causant, elle se fut exposée au ressentiment de son maître qu'elle craignait comme le feu.

A toutes les questions qu'on lui adressait, elle répondait donc invariablement que le comte reviendrait le lendemain et qu'il ne fallait point s'en inquiéter, et elle mettait tant d'assurance dans ses affirmations, que Riedel et Ammi finirent par se tranquilliser.

Le lendemain se passa — c'était le samedi — et le comte ne reparut point.

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(113) du 26 Septembre 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Cependant en l'examinant de plus près, il y découvrit des plaques métalliques et finalement aussi une forte boucle qui la terminait ; cette courroie devait avoir appartenu au harnachement d'un cheval.

Son étonnement s'accrut considérablement à cette idée, qui n'avait en définitive rien d'in vraisemblable.

Le crime des ruines de Montroyal se présentait à son esprit.

Le meurtrier pouvait avoir caché là les habits de la victime que jamais l'on n'avait retrouvés.

Cette idée ne s'était-elle point déjà autrefois présentée à son esprit ? ne l'avait-il point lui-même communiquée à Grates, qu'elle avait d'ailleurs frappé ?

Soudain la respiration haletante du comte se transforma subitement en un cri rauque, que les murs du souterrain répercutèrent bruyamment.

Un objet d'un rouge éclatant avait été mis à nu.

— Je l'ai ! je l'ai ! s'écria le comte avec un

accent sauvage, en oubliant tout le reste pour ne songer qu'à l'idée qui le préoccupait.

Et de toutes ses forces, avec une véritable frénésie, il se mit à tirer violemment la singulière trouvaille pour la faire sortir de dessous les pierres où elle se trouvait encore engagée.

Ses efforts aboutirent, en effet, à dégager quelque peu l'objet rouge qui était enfoui sous ces débris ; les pierres qui le recouvraient roulaient l'une après l'autre au fond du caveau en produisant un bruit sourd qui résonnait d'une manière étrange... bientôt la masse de pierres, ébranlée par sa base, s'éroula... un craquement d'abord léger se fit entendre au haut de la voûte.

Saisi d'effroi, Hubert leva les yeux.

M. de Beuren avait saisi des deux mains l'objet rouge, c'étaient des habits ! et, s'arc-boutant contre le tas de pierres, le visage baigné de sueur, la bouche écumante, les yeux sortant de leur orbite, il tirait de toutes ses forces, sans conscience du danger auquel il s'exposait.

Hubert poussa un cri terrible.

Avec la force du désespoir, il saisit à la gorge le forcené qui se démenait toujours avec une véritable rage, et le rejeta violemment à l'autre extrémité du souterrain.

Et au même moment, un craquement formidable, semblable à un coup de tonnerre, retentit.

La dernière partie de la voûte, au-dessus de l'endroit où le comte de Beuren venait de se livrer à ses recherches, s'effondra bruyamment, jetant au fond du caveau une pluie de pierres et de poussière.

Et ardis, à demi-morts de frayeur, aveuglés

par la poussière, tous deux roulèrent inanimés sur le sol.

Cependant le vieil insensé, malgré la frayeur mortelle qui s'était subitement emparée de lui, n'avait point en tombant lâché le singulier objet qu'il tenait.

Autour de sa main était enroulé un vieil uniforme, dont la couleur rouge était encore reconnaissable.

La secousse que lui avait imprimée en dernier lieu Hubert avait détaché la tunique — car c'en était une — des autres objets avec lesquels elle devait avoir été enveloppée et roulée en paquet ; ce qui expliquait la difficulté qu'il y avait à la dégager.

Et ce furent les efforts que fit le comte pour s'emparer de cet objet, ce furent les secousses qu'il imprima à la base du monceau de pierres qui soutenaient encore quelque peu la voûte supérieure qui avaient amené la catastrophe.

L'ouverture par laquelle nos deux personnages avaient pénétré dans le souterrain avait disparu.

M. de Beuren, ou plutôt Wenz, le dragon, et le fils de sa victime, Hubert Walbot, se trouvaient donc emprisonnés dans le souterrain... enterrés vivants, sans doute.

V

LES DEUX PORTRAITS

Autant Ammi était partie pour Zeltingen le cœur joyeux et sous le coup de la plus douce émotion, autant elle revint le soir triste et dé-

installé à Alexandrie.

Il n'est pas fait mention du canal de Suez dans le canal dont nous parlons; mais par l'occupation de Suez, de Port-Saïd et d'Ismaïlia, l'Angleterre entend évidemment s'attribuer, dans son administration et sa police, une part prépondérante. Toutefois, le règlement des questions relatives au canal, paraît devoir être soumis à l'approbation des puissances.

Il paraît certain, d'autre part, qu'il n'existe jusqu'à présent aucun traité secret entre la Porte et le Foreign-Office. Un traité secret était joint à la convention militaire qui réglait les conditions de l'intervention turque en Egypte; mais ce traité annexe n'oblige pas la Turquie, puisque la convention militaire n'a pas été exécutée.

En ce moment, tous les efforts de la diplomatie anglaise à Constantinople, tendent à obtenir du sultan un autre traité qui serait substitué au traité annexe, et aux termes duquel la Turquie céderait en fait à l'Angleterre tout le territoire égyptien, moyennant une somme annuelle de 320,000 livres sterling à payer par trimestre. De plus l'Angleterre s'engagerait à protéger l'empire ottoman contre toute tentative de démembrement de la part de la Russie ou de toute autre puissance.

Le Caire, 23 septembre.

Une division de cavalerie a, pour faire une démonstration, parcouru les rues de la ville.

Cinq batteries d'artillerie sont arrivées hier de Zagazig.

Le Caire, 23 septembre.

Les deux bataillons anglais qui étaient allés à Damiette avec le général Wood, doivent rentrer au Caire avec Abdallah prisonnier.

Le général Wood se rendra à Alexandrie.

Londres, 23 septembre.

Le Times publie la dépêche suivante, datée d'Alexandrie :

Deux Arabes ont été pendus ce matin.

On lit dans le Daily-News du 23 septembre :

Notre correspondant spécial au Caire nous télégraphie qu'une démonstration de la cavalerie de la garde sera faite aujourd'hui dans les quartiers arabes. Il s'agit de réagir contre l'attitude hostile de la population, qui rend impossible à tout européen non armé de pénétrer dans les bazars après le coucher du soleil. Déjà sur plusieurs points, on a jeté des pierres sur des soldats et des civils anglais.

Ce soir, sir Garnet Wolseley et les ducs de Canaught et du Tuk vont visiter les pyramides. Ils reviendront au Caire demain matin.

Sir Beauchamp Seymour doit procéder prochainement à l'inspection des forts d'Aboukir et de Rosette.

Notre correspondant de Constantinople nous télégraphie que l'Angleterre a donné à la Porte l'assurance qu'elle n'entendait porter aucune atteinte à ses droits de souveraineté.

L'Agence Havas nous communique les dépêches suivantes :

Alexandrie, 24 septembre.

Une dépêche du général Wood constate que les troupes de la garnison de Damiette ont presque complètement déserté.

Sur 7,000 hommes, il ne reste plus que 800 nègres, qui ont pillé les casernes, la résidence du gouvernement et d'autres maisons.

Abdallah, le gouverneur de Damiette est allé à la rencontre du général Wood à Kafr-el-Battikh, station du chemin de fer, à peu de distance de Damiette.

Des avis officiels de Yeddah annoncent que le grand Chérif de la Mecque a été destitué et emprisonné à Taïeff, où Midhat-Pacha est également détenu.

Abdallah Alnoun, frère du Chérif qui a été assassiné, a été nommé grand Chérif.

Alexandrie, 24 septembre.

Abdallah, gouverneur de Damiette, s'est rendu ce matin au général Wood.

Les troupes anglaises sont ensuite entrées à Damiette.

Les 800 nègres qui restaient de la garnison n'ont pas voulu se rendre; ils se sont enfuis, après avoir saccagé la trésorerie du gouverneur, enlevé quantité de munitions et commis de nombreux actes de pillage.

Vienne, 23 septembre.

Il y a eu de la part du gouvernement ottoman des ouvertures pour empêcher l'Angleterre de confisquer plus ou moins hypocritement l'Egypte.

Saïd-Pacha offrirait une alliance dans laquelle entreraient les trois empires, l'Italie et même la France contre les prétentions britanniques.

Ces propositions n'ont pas été entièrement repoussées, mais rien ne sera pris en considération avant qu'on sache exactement ce que l'Angleterre veut.

Informations

Berlin, 24 septembre.

Tous les journaux célèbrent le vingtième anniversaire de l'entrée de M. de Bismark au ministère prussien.

Les journaux de l'opposition unissent leurs louanges à celles des feuilles conservatrices.

L'empereur Guillaume vient d'écrire une lettre autographe à M. de Bismark. Le vieux souverain exprime le vœu que le chancelier continue à servir la couronne dans la situation prépondérante qu'il occupe, jusqu'à la fin de ses jours. Il souhaite que M. de Bismark garde ses fonctions sous le règne du prince impérial.

Trieste, 24 septembre.

Une enquête de la police a révélé un nouvel attentat attribué aux irrédentistes.

La famille impériale devait assister à un grand bal donné à bord d'un navire du Lloyd, la *Bérénice*. Les conspirateurs avaient ouvert une voie d'eau suffisante pour faire sombrer le navire pendant le bal.

Heureusement l'avarie a été découverte à temps et le bal a été remis au lendemain. Néanmoins la famille impériale n'a pas assisté à la fête.

Paris, 25 septembre.

M. de Saint Vallier a été reçu hier, par le ministre des affaires étrangères.

On assure que, malgré les instances très vives de M. Duclerc, notre ancien ambassadeur à Berlin a refusé absolument de rentrer dans le corps diplomatique.

Le commandant le Timbre, envoyé à Madagascar, a fait débarquer les marins, qui ont enlevé sans résistance les drapeaux hissés sur les postes militaires.

Constantinople. — Saïd-Pacha et Condouriotti ont convenu que la Turquie céderait à la Grèce quatre points litigieux, se réservant de régler ultérieurement et directement la frontière aux environs de Graintza.

A Manille 26,000 indigènes ont été victimes du choléra.

M. Paul de Cassagnac, pris à partie depuis plusieurs jours par le journal *le Combat*, et accusé notamment d'avoir combattu et de combattre encore le prince Jérôme-Napoléon parce que ce dernier aurait fait supprimer une subvention de 50,000 francs que l'empire accordait au Pays, va poursuivre en diffamation M. Massounet, rédacteur en chef du *Combat*.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

On nous annonce que les vendanges ont déjà commencé à Cahors et aux environs. Certains raisins sont assez mûrs; mais beaucoup n'ont pas acquis encore le degré de maturité voulu pour être mis en cuve.

Quelle que soit l'époque de la cueillette, le vin de cette année sera nécessairement de médiocre qualité et d'un faible degré alcoolique. Si encore de ce vin-là il y en avait pour tous, comme jadis! Mais nos vignes disparaissent rapidement et dans deux ans on comptera dans le Lot les vignes produisant du vin.

Plusieurs de nos correspondants nous demandent s'il est équitable de payer, dans des années

calamiteuses comme celle qui s'écoule, la taille des terrains phylloxérés comme pendant les années d'abondance. Nous leur répondrons que, dans les communes sensiblement atteintes, les maires sont autorisés à réclamer en bloc pour leurs administrés. Il y a lieu d'espérer que, dans sa session prochaine, le Parlement s'occupera des moyens de diminuer les charges qui pèsent sur l'agriculture, si éprouvée dans nos contrées.

M. Balbiani, professeur au Collège de France, recommande pour la destruction des œufs d'hiver le badigeonnage des vignes avec le mélange suivant :

Goudron de houille.	9 parties
Huile lourde.....	1 partie.

Le mélange intimement opéré, il suffit de l'étendre avec un pinceau sur tout le bois pouvant offrir une retraite aux œufs d'hiver, en ayant soin d'épargner les bourgeons.

A Paris, le goudron de houille vaut 15 fr. et l'huile lourde 20 fr. les 100 kilogrammes. Ce moyen défensif, à la portée de toutes les bourses, sera suivi cet hiver, nous n'en doutons pas, par un grand nombre de vigneron.

Classe 1877.

Par décision en date du 21 septembre, le ministre de la guerre a fixé au samedi 30 courant le renvoi de la classe 1877.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux troupes de l'armée de Tunisie et d'Algérie, pour lesquelles il sera donné des ordres ultérieurs. Cependant les corps ayant des bataillons en Afrique font des préparatifs pour relever les hommes de la classe 1877 appartenant à ces bataillons.

Armée territoriale.

Les hommes de la cavalerie territoriale des classes 1868 et 69 qui n'ont pas encore accompli leur période d'instruction dans l'armée territoriale et une partie des hommes des classes 1870-71 appartenant au 2^e et au 4^e escadron des régiments de dragons, chasseurs ou hussards, devront être rendus à leurs corps le lundi 30 octobre; les sous-officiers devront y arriver le samedi 28 octobre; les uns et les autres seront libérés le samedi 11 novembre.

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — Les demandes de permutation formées par les jeunes soldats de la classe 1881, affectés d'office à l'armée de mer, et celles des jeunes soldats de la même classe désignés pour l'armée de terre, étant en nombre inégal, il sera procédé publiquement et par tirage au sort à la désignation des jeunes gens qui seront admis au bénéfice de la permutation.

Le tirage au sort aura lieu le 12 octobre dans une des salles du ministère de la guerre à Paris.

Par décret présidentiel. M. Hofrier, maréchal des logis de gendarmerie à Conques (Aveyron), est promu au grade de sous-lieutenant trésorier à la compagnie de gendarmerie de Cahors.

M. Sarlat, commissaire spécial de police à la gare de Poitiers, ancien commissaire à Souillac, est appelé, sur sa demande, aux mêmes fonctions sur le chemin de fer du Midi, à la résidence de Pau.

Encore deux incendies: l'un à Soulmès, canton de Labastide; l'autre au village de Roques, commune d'Uzech. Le premier a été occasionné par la foudre et a atteint une grange. La cause du second est inconnue. C'est une cambuse qui a brûlé. On n'a pas d'accidents de personnes à déplorer. Les pertes s'élèvent pour les deux à sept mille francs environ. Les sinistres sont couverts par une assurance.

Au concours musical qui a eu lieu récemment à Sarlat, l'*Harmonie* de Martel a obtenu une médaille de vermeil.

Le ministère de la guerre publie l'avis suivant, relatif au concours de 1882 pour l'Ecole spéciale militaire :

Les candidats à l'Ecole spéciale militaire sont prévenus que, par décision du 20 septembre courant, le ministre de la guerre a porté de 370 à 420 le nombre des élèves à admettre à cette école à la suite du concours de cette année.

Aucune liste supplémentaire ne sera établie pour remplacer les démissionnaires.

Session d'août 1882

Séance du 23 août (Suite).

Votre commission vous proposait de donner un avis favorable à cette première modification qui lui a paru juste.

Mais il n'en n'est pas de même de la seconde, car tout en vous conservant le droit de fixer annuellement le taux du rachat de prestation elle vous en indique les besoins, en ajoutant qu'en cas de non observation de cette dernière disposition il serait statué par décret rendu en conseil d'Etat; si cette modification était admise, le taux de rachat dans notre département serait considérablement augmenté, car nul n'ignore qu'il est inférieur de plus de la moitié au prix de la journée salariée; par conséquent si vous donniez un avis favorable non seulement vous perdriez le droit de fixer vous-même d'une manière irrévocable le taux de rachat, mais encore vous verriez s'éteindre cette jurisprudence que vous avez constamment suivie relativement à cet impôt, tendant à fournir au prestataire le moyen de se libérer le plus économiquement possible d'un impôt qui ne recommande pas précisément par la proportionnalité; aussi vous en proposerait-elle le rejet.

En résumé après avoir examiné avec la plus grande attention les divers projets sur lesquels vous êtes appelé à donner votre avis dont l'un celui de MM. Dubost et de La Porte, laisserait aux conseils municipaux le droit de substituer aux trois journées dont le vote est autorisé par l'article 2 de la loi du 21 mai 1836 un nombre de centimes additionnels au principal des quatre contributions directes calculé de manière à fournir une somme équivalente.

L'autre au contraire celui de M. Casimir Périer qui tout en proposant de réviser le classement des voies de communication et de les diviser en trois catégories, maintiendrait la prestation, mais en en modifiant profondément la base qui devrait être établie, non pas seulement d'après le nombre de personnes, animaux et voitures, mais bien d'après la cote de l'impôt.

Et enfin celui émanant du gouvernement qui non-seulement appliquerait l'impôt de prestation à des personnes qui jusqu'à ce jour en ont été exemptées, mais encore tout en donnant aux conseils généraux le droit d'en fixer le taux du rachat, réserverait au conseil d'Etat le droit de statuer par décret sur cette question dans le cas où on n'atteindrait pas la proportion que la loi aurait indiquée comme base ce qui vous enlèverait un droit dont vous êtes toujours montré jaloux.

Considérant qu'aucun de ces projets ne paraît donner complète satisfaction aux réclamations soulevées par la prestation, dont la suppression est vivement réclamée, auxquelles le moment paraît venu de faire droit sous forme de dégrèvement à la propriété foncière en demandant au gouvernement de faire abandon aux départements et aux communes d'une partie du principal de l'impôt foncier équivalent, non seulement à la somme fournie par la prestation, mais encore au montant de celles qui seraient reconnues indispensables pour assurer le bon entretien de la vicinalité, ressources qu'on ne saurait ni priver ni demander à une augmentation de centimes départementaux et communaux, votre commission vous propose d'émettre l'avis suivant :

Article 1^{er}.

Il y a lieu de réviser la législation vicinale.

Article 2.

Il sera procédé à un classement nouveau de toutes les voies de communication appartenant aux départements et aux communes; elles seront divisées en trois catégories sous les dénominations suivantes :

- 1^o Chemins départementaux.
- 2^o Chemins vicinaux ordinaires.
- 3^o Chemins ruraux.

La première comprendra, les routes départementales, les chemins de grande communication, les chemins d'intérêt commun et les chemins vicinaux ordinaires dont l'importance justifierait le classement; ils seraient soumis au même régime, ils appartiendraient et seraient administrés par le département.

La seconde, les chemins spécialement établis dans les communes pour mettre en communication les villages dont elles se composent, avec le chef-lieu ou avec les communes limitrophes avec lesquelles elles sont en relations.

La troisième, tous les chemins servant principalement à l'exploitation de la propriété foncière dont la définition, l'ouverture et l'entretien se trouvent réglés par le code rural.

Article 3.

Les ressources vicinales départementales et communales destinées à l'entretien des voies publiques comprises dans les deux premières catégories étant insuffisantes seront augmentées; la construction et l'entretien de celles comprises dans la troisième catégorie restant à la charge des parties intéressées et de la commune dans les conditions indiquées par le code rural.

Article 4.

La prestation en nature sera supprimée; les ressources qu'elle produit et leur accroissement devenu indispen-

sable pour assurer l'entretien qu'on ne pourrait demander à une augmentation de centimes, départementaux et communaux devront être fournies par l'Etat au moyen de l'abandon aux départements et aux communes, d'une partie de l'impôt foncier équivalente, non-seulement aux ressources que fournit actuellement la prestation, mais encore à l'accroissement qu'exige l'entretien du réseau vicinal.

Les populations agricoles accueilleront avec d'autant plus de plaisir cette subvention qu'elles y verraient un commencement d'exécution de cette promesse de dégrèvement dont on leur parle depuis si longtemps; qu'elles attendent avec impatience, la nécessité s'en faisant de plus en plus sentir par suite des désastres qui depuis quelques années viennent fondre sur l'agriculture.

M. le Président met aux voix les conclusions de la Commission qui sont adoptées à l'unanimité.

M. le Président donne lecture du vœu suivant pour lequel l'urgence est déclarée :

Etablissement des ateliers de construction pour les chemins de fer à Cahors. — Vœu.

Le Conseil général du Lot renouvelle avec instance le vœu tendant à ce que des ateliers de construction pour les chemins de fer de l'Etat soient établis à Cahors.

Signés : Talou, Bergon, Pradines, Roques, Robert Calmon, Cambres, Pierre Dufour et Duphénieux.

Ce vœu est adopté à l'unanimité par le Conseil.

Formation de la Commission départementale. — Proposition.

M. le Président propose de procéder dans la séance de demain à la formation de la Commission départementale. Adopté.

Budget. — Sous-Chapter 10.

M. Rozières rapporteur de la Commission des finances propose au Conseil général l'adoption du Sous-Chapter X de la manière suivante :

- Article 1^{er}..... 600 fr.
- Article 2..... 800 »
- Article 3..... 200 »
- Article 4..... 1,200 »
- Article 5..... 2,600 »

M. le rapporteur demande à propos de l'article 2 qu'à l'avenir l'annuaire départemental contienne la désignation des institutrices et qu'il soit rendu aussi complet que possible.

Ecole d'arts-et-métiers d'Aix et d'Horlogerie de Cluzes. — Bourses.

M. le rapporteur dit qu'une bourse à l'école d'ars-et-métiers d'Aix est vacante; — deux demandes sont présentées, il propose la division de cette bourse entre les deux demandeurs, soit 300 fr. à chacun d'eux : Dalché (François), de Lalbenque, et Dalché (Camille), de Puy-l'Evêque. Ne connaissant pas le prix de la pension de l'école de Cluzes où désire se rendre Dalché (François), votre commission n'entend s'engager que pour la somme de 300 fr.

Sages-femmes. — Bourses.

M. le rapporteur propose d'accorder les bourses ci-après aux élèves sages-femmes dont les noms suivent :

- 1° à M^{lle} Cazes (Hort^{se}), de Puy-l'Evêque 1 bourse entière;
- 2° à — Malaurie (Anaïs), de Gourdon 1/2 bourse;
- 3° à — Lasfarguette (J.-Lucie), de St-Cirq-Lapopie 1/2 —
- 4° à — Batorski (Victorine), de Cahors 1/2 —
- 5° à — Vieussens (Anne), d'Albas 1/2 —
- 6° à — Rougié (Marie), de Calès 1/2 —

Votre commission exprime le regret de n'avoir pu accepter, cette année, les demandes des demoiselles Jouclas (Léonie), Lacoste (Léontine) et Chièze (Marie), par le motif qu'elles n'avaient point encore atteint l'âge réglementaire. — Quand à plusieurs autres demandes de date ancienne et non renouvelée se trouvant encore au dossier, votre commission vous en propose le rejet pur et simple.

C'est aussi avec regret que la commission propose le rejet de la demande faite par M^{lle} Elodie Fénelon.

M. Calmeilles demande la parole. Il fait observer que M^{lle} Malaurie de Gourdon n'a pu profiter du 1/4 de bourse qui lui a été précédemment alloué par le Conseil général. Il ajoute qu'il serait à désirer que cette jeune personne dont la situation de famille et de fortune sont des plus intéressantes, obtint une bourse entière à l'école de la maternité de Toulouse où elle est déjà à ses frais.

M. le rapporteur fait remarquer que le père de M^{lle} Malaurie paie un impôt de 21 fr., tandis que les parents des demoiselles proposées par la commission paient un impôt presque infime, le père de M^{lle} Cazes, notamment, ne paie que 3 fr.

Les conclusions de la commission mises aux voix sont adoptées.

Au nom de la Commission des finances, M. Faurie propose :

Budget. — Sous-Chapter IX.

1° D'adopter, tel qu'il a été proposé par M. le Préfet, le Sous-Chapter IX s'élevant à la somme de 3,100 fr. Adopté.

(A suivre.)

Dans la journée de samedi dernier, un chien présumé atteint d'hydrophobie, appartenant au sieur Lagarrigue, aubergiste au Pont-Neuf, a été abattu par M. Delport Eugène, de Cabessut, cet animal avait parcouru le matin même les rues du quartier, mordant plusieurs chiens et un chat, il avait dit-on mangé sa soupe comme d'habitude.

L'autopsie a été faite par un vétérinaire qui a conclu que le chien était atteint d'hydrophobie.

En conséquence, les mesures prescrites en pareil cas ont été immédiatement prises, et tous les chiens connus qui ont été mordus, ont été abattus ou sont mis en observation.

Arrestations des nommés :

1° Lauzo, Raymond, âgé de 55 ans, natif de Catus, sous l'inculpation de mendicité et ivresse publique.

2° Valeins, Pierre, âgé 74 ans, natif d'Antefage, (Dordogne) pour mendicité, vagabondage et rupture de ban.

3° Caille, François, âgé de 55 ans, natif de Lambezellec, (Finistère), pour vagabondage, mendicité et ivresse, il accuse 29 condamnations antérieures.

4° Terras, Pierre, Paul, âgé de 51 ans, natif de Beaucaire (Gard), pour vagabondage et mendicité, accuse 21 condamnations antérieures.

Procès-verbal a été dressé contre le nommé X., pour émission de fausse monnaie.

AVIS IMPORTANT

Nous croyons devoir appeler l'attention du public sur l'existence et le but de l'École Pape-Carpentier récemment transférée à Sceaux. Cette école est destinée à former des directrices et des professeurs pour les cours normaux d'écoles maternelles qui seront annexées aux écoles normales; cette école est gratuite. La durée des études est d'une année. A leur sortie, les élèves qui auront obtenu le diplôme d'études jouiront des avantages qui sont assurés aux maîtresses des écoles normales.

Pour se présenter à l'examen, les aspirantes doivent :

- 1° avoir vingt ans au moins et trente ans au plus dans l'année où elles se présentent (des dispensés d'âge peuvent être accordés) —
- 2° Etre pourvues du certificat d'aptitude à la direction des écoles maternelles et en outre, soit du brevet supérieur, soit du brevet élémentaire complété par le certificat d'aptitude pédagogique.

Des examens auront lieu à Cahors.

1° Le 2 octobre pour l'admission au certificat d'aptitude pédagogique;

2° Le 16 du même mois, pour l'obtention du certificat d'aptitude à la direction des écoles maternelles;

3° Le 19 octobre, pour l'admission de l'école Pape-Carpentier.

On écrit de Lesparre au *Nouvelliste* de Bordeaux :

On commente beaucoup le départ précipité de M. B..., notaire à Pauliac, qui est parti laissant sa caisse vide et un déficit de 250,000 francs.

M. B... était suppléant du juge de paix du canton, président de la Société des régates et ancien membre du comité A. Lalande.

La justice informe et croit être sur les traces du coupable, qui voyagerait sous le pseudonyme de Ferdinand Rey.

Nous lisons dans le *Messenger de Toulouse* : Vendredi, vers cinq heures du soir, un affreux accident est venu jeter l'émoi dans le quartier de la Poste.

M. Joseph Lombrail, fabricant d'appareils d'éclairage, rue Peyrolière, 54, hôtel Cibiel, était occupé dans son bureau, avec un de ses frères et son beau-frère, à transvaser de l'essence dans une bonbonne. Une certaine partie du liquide s'était répandue sur le plancher, lorsque M. Joseph Lombrail a eu l'imprudence de jeter à terre une allumette enflammée.

Comme on éclair le feu s'est communiqué à l'essence; le vase plein qui servait au transvasement s'est échappé des mains de M. Lombrail et le liquide s'est répandu dans tout le bureau qui est devenu aussitôt une véritable fournaise.

Aux cris des victimes, qui ont été entendus

dans les bureaux de la poste, M. Théodore Ferras, commis principal de service, est accouru immédiatement, et n'a pas hésité, au péril de sa vie, à pénétrer dans le bureau en feu pour en retirer M. Joseph Lombrail dont les brûlures sont très graves. Le frère et le beau-frère sont aussi fortement brûlés, mais leurs blessures sont moins dangereuses.

Un décret vient d'être rendu sur la proposition du ministre de l'instruction publique pour fixer les droits d'examen, de certificat d'aptitude et de diplôme à percevoir au profit du Trésor pour le doctorat en droit.

Ces droits sont fixés à 440 francs et sont répartis de la manière suivante :

Trois examens (60 fr. par examen).....	180
Trois certificats d'aptitude (30 fr. par certificat).....	90
Thèse.....	40
Certificat d'aptitude.....	30
Diplôme.....	100

Total... 440

Par mesure transitoire, les étudiants ayant passé le premier examen du doctorat d'après le régime ancien, et qui opteront pour le régime nouveau, acquitteront les droits ci-après :

Premier examen (examen subi pour mémoire).....	60
Certificat d'aptitude audit examen.....	40
Deux examens (60 fr. par examen).....	120
Deux certificats d'aptitude (30 fr. par certificat).....	60
Thèse.....	30
Certificat d'aptitude.....	30
Diplôme.....	100

Total... 440

THÉÂTRE DE CAHORS

Des hauteurs sereines du *Paradis* dont les portes s'ouvrent pour nous deux fois par semaine, nous avons pu contempler, jeudi dernier, dans un raccourci intéressant, la scène du monde théâtral. A défaut d'anges à mes côtés, je voyais en bas, d'Angeville dirigeant savamment l'orchestre, et les flots d'harmonie montaient vers nous en ondes mélodieuses. C'était le comble de l'enivrement, le comble des *combles*, et les échos, mes pareils, faisant bruyamment tressaillir leurs banquettes, signe infaillible de la satisfaction des sens, pouvaient seuls me tirer de l'extase par un brusque et cruel retour à la réalité des choses humaines.

C'était aussi, sur la scène, le son des cloches; mais beaucoup plus harmonieux, plus cristallin et plus céleste. Les pores senteurs des coqueux de Normandie parfumaient la salle et les servantes de Corneville, accortes et mauvaises langues autant que partout ailleurs, venaient exposer, à tous les yeux, leurs charmes séduisants.

Voyez par ci, voyez par là...

Combien auraient, ma foi, donné leur part de *Paradis*, pour pouvoir répondre à cette invite mutine, comme ces veinards de mortels du parterre !

Mais quels sont donc ces tonnerres d'applaudissements qui partent de tous les points de la salle ? C'est *Serpolette*, la vipère de Serpolette, qui vient dévoiler publiquement leurs petits secrets à la Fanchon, à la Jeanneton, voire même la charmante Henriette toute rongissante, la pauvre. Aussitôt les sabots se lèvent sur l'espigle Serpolette qui calme l'orage, la friponne, par un de ces coups d'œil et de ces sourires à fondre le bronze dont elle a le secret, et de ces chants à faire blanchir les rossignols. Bref, la réconciliation est complète, aussi complète que le succès de rentrée de M^{lle} Vergniaud que nous avons retrouvée, jeudi, avec sa grâce, sa physionomie si intelligente, mais avec une fatigue dans la voix qui, espérons-le, ne sera que passagère.

Quel sont donc ces grondements tumultueux, ces accents irrités qui éclatent en tonnerre, cette voix de stentor qui compte des douceurs à Germaine sur le ton des imprécations de Rigoletto : *race d'infâmes*; de la *calomnie* du Barbier, ou de l'*anathème* de la Favorite. C'est Ludovic qui a probablement oublié, depuis l'an dernier, les dimensions exigues de notre théâtre et qui chante comme dans les immenses vaisseaux de l'Opéra ou de la Scala. Nous admettons bien de la ron-

neur et une certaine brusquerie d'allures chez un vieux marin; mais le marquis de Corneville est aussi homme du monde, amoureux à ses heures, qui soupire tendrement comme tous les amoureux, et qui ne fait pas ses déclarations avec des colères de lion rugissant sous la verge du dompteur.

C'était vraiment pitié de voir Germaine toute tremblante d'épouvante, aux détonations sorties de la bouche en cœur du marquis. La toute gracieuse M^{lle} Daumont n'a pas perdu à cette exagération qu'il suffit de signaler à un artiste aussi consciencieux que M. Ludovic, pour qu'elle ne se reproduise plus. La voix de la dugazon, bien posée et plus harmonieuse et son maintien parfaitement correct, lui ont mérité des applaudissements répétés; nous y joignons les nôtres.

Nous ferions peut être mieux de passer sous silence l'assaut burlesque de calembours auquel ont cru devoir se livrer cette vieille perroque de baily et le courageux Grenicheux, en présence de spectateurs sérieux, peu habitués à ces licences sur notre scène. Nous ne voulons pas plus encourager ces excentricités, que ne l'a fait le public : Il a opposé une froideur glaciale à ces facéties qui quémandaient le rire. Il a bien fait.

Les chœurs ont marché à merveille. Les voix sont bonnes, bien timbrées et rarement nous avons vu un ensemble meilleur. Il est vrai que d'Angeville est là, et que ce diable de magicien a, dit-on, des accointances avec les malins esprits... Brrrr.

Un habitué du *Paradis*.

* * *

Mercredi 27 septembre.

Représentation extraordinaire de

LILI

Comédie-Opérette en 3 actes

Avec le concours de M^{lle} Saveney des Bouffes M. H. Emmanuel des Bouffes. — M. Ed. Georges des Bouffes. — M. A. Worms de l'Ambigu. — M. d'Herbilly des Variétés. — M^{lle} Bévalet des Variétés. — M. Charley des Bouffes.

Société Générale

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET L'INDUSTRIE EN FRANCE.

Société anonyme Fondée par décret en 1864. Capital 120 millions de francs.

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS :

Agen. — Aix. — Alais. — Albi. — Alençon. — Amiens. — Angers. — Angoulême. — Anecy. — Annonay. — Apt. — Arles. — Arras. — Auch. — Aurillac. — Auxerre. — Avignon. — Bar-le-Duc. — Bayonne. — Beauvais. — Besançon. — Béziers. — Blois. — Bordeaux. — Boulogne-sur-Mer. — Bourges. — Brest. — Brive. — Caen. — Cahors. — Cambrai. — Carcassonne. — Carpentras. — Castres. — Certe. — Châlons-sur-Saône. — Châlons-sur-Marne. — Chartres. — Châteauroux. — Chaumont. — Cherbourg. — Clermont-Ferrand. — Dax. — Dieppe. — Dijon. — Douai. — Dreux. — Dunkerque. — Elbeuf. — Epervain. — Epinal. — Fontainebleau. — Gaillac. — Grenoble. — Hâvre (le) — Honfleur. — La Rochelle. — Laval. — Lille. — Limoges. — Lisieux. — Lodève. — Lorient. — Lyon. — Mâcon. — Mans (le) — Marmande. — Marseille. — Montauban. — Montargis. — Montluçon. — Montpellier. — Moulins. — Nancy. — Nantes. — Narbonne. — Nevers. — Nice. — Nîmes. — Niort. — Orléans. — Pau. — Périgueux. — Perpignan. — Poitiers. — Puy (le) — Reims. — Rennes. — Rive-de-Giers. — Roanne. — Rodez. — Roubaix. — Rouen. — Saint-Brieuc. — Saint-Etienne. — Saint-Germain-en-Laye. — Saint-Lô. — Saint-Malo. — Saint-Quentin. — Saumur. — Sedan. — Sens. — Tarbes. — Thiers. — Toulon. — Toulouse. — Tours. — Troyes. — Valence. — Valenciennes. — Versailles. — Vichy.

AGENCE DE LONDRES : 38, Lombard-Street, E. C.

AGENCES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALSACIENNE DE BANQUE :

Colmar. — Guebwiller. — Metz. — Mulhouse. — Strasbourg.

Comptes de chèques. — Bons à échéance fixe avec coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et escompte de coupons. (Paiement sans frais des coupons de la Cie de l'Ouest et de la Cie Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur titres. (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de titres. — Envois de fonds. (Départements, Algérie et Etranger.) — Billets de crédits circulaires. — Encaissement et escompte des effets de commerce. — Avances sur titres. — Crédits en comptes courants et crédits d'escomptes sur garantie de titres. — Assurances. (Vie, incendie, accidents). — Souscriptions aux émissions. — Renseignements sur les valeurs de Bourse, etc.

Bourse de Paris.

Cours du 26 Septembre

Rente 3 p. %.....	82.10
— 3 p. % amortissable.....	83.00
— 4 1/2 p. %.....	110.50
— 5 p. %.....	115.90

BIBLIOGRAPHIE

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE, sommaire du numéro du 22 septembre. — Chronique agricole. A. de Cris. — Ensemencement des prairies pâturées. E. Lecouteux — Le cornage chronique. Eug. Gayot. — Revue étrangère. — Rapport de la Commission d'enquête sur les origines de la crise agricole en Angleterre. Eug. Marie. — Excursion dans les vignes américaines des environs de Montpellier. J. Serane. — Sèche-foin Testud de Beauregard. L. Poillon. Théorie mathématique du prix des terres et de leur rachat par l'Etat. F. Convert. — Rapport sur la destruction de l'œuf d'hiver du phylloxéra. Balbiani. — Le laboratoire municipal et les nourrisseurs du département de la Seine. A. Lesne. — La station agronomique de Nice. D' Sacc. — Les races bovines du pays de Gex. E. Lecop. Les récoltes dans la Meurthe-et-Moselle. Paul Genay. — Correspondance. — Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. B. Durand. — Cours de la Bourse. — Bureaux, 26, rue Jacob, à Paris.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, *Journal Universel d'Électricité*. — Sommaire du numéro du 23 septembre 1882. — Bureaux, 51, rue Vivienne, Paris. Études sur le magnétisme (3^e article); Th. du Moncel. — L'éclairage électrique des côtes d'Angleterre et d'Australie; Hustave Richard. — Une chasse à la lumière électrique; C.-C. Soulagès. — Les sciences physiques en Biologie: L'Électricité (10^e article); D' d'Arsoval. — Exposition Internationale d'Électricité: Appareils Sabine; O. Kern. — Éclairage électrique du Théâtre des Variétés; effets produits; prix de revient; Frank Gerald. — Revue des travaux récents en Électricité: A propos des courants d'interversion polaires. — Transmissions polaires. — Transmissions télégraphiques sans fils conducteurs. Nouvel interrupteur à mercure de M. H.-S. Hele-Shaw. — Du rôle du fer dans les arma-

tures des machines dynamo-électriques. — Correspondance: Lettre de M. Bandsept. — Faits divers.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX
MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN
DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

Nouvelle Sucre. J. GARDOT
DIJON.
n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas.
MÉDAILLE D'OR, — Chez tous les Papetiers.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS
ADULTES & ENFANTS
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure No 98,714: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescience. LÉON PEY-CLET, Instituteur à Eynacqas (Haute-Vienne).

No 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure No 99,625. — Avignon. La Revalescience du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure No 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescience qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 24 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage: en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

ON DEMANDE à acheter une partie
DE VINS 1881

bien francs de goût, pour la table. Adresser les offres à A. H. B. 1201, poste restante San Remo (Italie).

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881



PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS



ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successor de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés: préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialité de la Maison: Élixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc. SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

J. LARRIVE FILS AÎNÉ

16, Rue de la Liberté, à Cahors
SEUL DÉPOSITAIRE DU

BRILLANT ORIENTAL

Pour la mise en couleur et entretien des
MEUBLES ET PARQUETS

Remplaçant les cires liquides, lait de cire, eucastique, etc.; n'a aucune odeur, brille instantanément et n'encrasse jamais. S'emploie à froid sans frottage ni fatigue.

Le BRILLANT ORIENTAL est la meilleure préparation connue jusqu'à ce jour pour la mise en couleur et l'entretien des Meubles et Parquets; sont brillant égale le vernis; chaque litre couvre une superficie de 25 mètres carrés. et se vend sous quatre teintes différentes.

CHÈNE CLAIR, CHÈNE FONCÉ ACAJOU et NOYER
IL SE VEND ÉGALEMENT INCOLORE POUR L'ENTRETIEN.

MACHINES A COUDRE ET ACCESSOIRES

Bretelles Américaines

Fer Ruger à chauffage intérieur.

LIQUEUR DE GILIS; guérit Chevaux, Couronnés, Blessés. 2 Fr., dans les Pharmacies.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE de toutes les affections de la peau, des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX qui sont souvent considérés comme incurables par les plus célèbres médecins. Ce traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des plus petites bourses et dès le 2^e jour, il produit une amélioration très sensible. S'ad. à M. LÉNORMAND, Méd.-Pharmacien à TOURNAN. (Seine-et-Marne) Traitement par correspondance

GLACIÈRE MIGNONETTE

De J. GRANGER et Cie,

au VÉSINET (Seine-et-Oise).

La plus simple, la moins chère et la plus portative. — Pas de connaissances spéciales.

La Glace se fait toute seule. La ménagère peut l'emporter avec elle, dans son petit panier, dans une partie de campagne. Envoi franco de la Glacière et notice contre mandat poste de 6 fr. 50.

AVIS

AUX PETITS CAPITALISTES

300 parts de 200 francs, restent à placer. — Intérêts 15 0/0 l'an, payables tous les 6 mois et d'avance, garanties par des obligations à lot du Crédit Foncier de France et de la ville de Paris.

Les porteurs de part ont de plus droit à la moitié des lots sortis aux tirages. — Copie du contrat envoyé sur demande affranchie, par M. GRANGER et Cie, au Vésinet (Seine-et-Oise).

VÉRITABLE SUCRE VINICOLE

raffiné & perfectionné

SUPÉRIEUR A TOUS LES AUTRES SUCRES

Pour l'Emploi dans les Vendanges

Médailles d'Or et Croix de la Légion d'Honneur obtenues pour ce produit hors ligne à l'Exposition Universelle de 1878.

Amélioration des vins. — Vinification des mares de raisin. — Production de fines Eaux-de-Vie de vin.

Moyens licites de doubler et tripler ses récoltes et d'augmenter ses revenus, par le sucrage des vendanges, au moyen du Sucre vinicole raffiné et perfectionné.

Le véritable Sucre vinicole, pur, de bon goût, sans acide, porte la marque (Maïs et Raisin) et se livre tout cassé, en sacs de 50 kilos (sacs perdus).

Brochure complète, envoyée gratis sur toute demande, contenant avec explications détaillées, les meilleurs procédés de vinification ainsi que de nombreux témoignages d'entière satisfaction.

Ecrire au Dépôt général: DROGUERIE CENTRALE du SUD-OUEST, à Agen (Lot-et-Garonne). Directeurs: A. Jaille et G. Thomas. — Réponse et tous renseignements immédiats.

Le cout du transport est au plus de 1 franc par 100 kilos et par 100 kilomètres.

RECouvreMENTS

litigieux et achats de créances, etc. — S'adresser à Valtaud, ex-huissier près la Cour d'Appel, qui fait les frais à sa charge, sans recours contre ses clients, rue de Chabrol, 63, Paris.

MACHINES A COUDRE
De la Maison BARIQUAND et Fils
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (B. G. D. G.)
Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.

MÉDAILLE D'OR 1880
Facon d'essai 21.
Plus de Chevaux couronnés!
Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le
TOPIQUE PORTUGAIS DE C. ROUXEL
CAILLAT-ALMIN, 75, rue Vieille-du-Temple.
Soleil propriétaire, par adjudication du 21 juillet 1877.
Exiger le timbre humide de l'État et la signature CAILLAT-ALMIN.
dans toutes les bonnes Pharmacies
5 fr. grand flacon.
avantage réel

Maison de confiance

O. DELORD

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

SUCRAGE DES VENDANGES

AUGMENTATION ET QUANTITÉ

Entrepôt de sucre brut de canne, toute nuances. Sucre cristallisé, sucre blanc en pains, sucre blanc en morceaux, sucre blanc en poudre, sucre de maïs dit sucre de raisin en pains.

Envoi franco de prix, conditions de vente et échantillons sur demande affranchie

COUSTILLAS JEUNE

Maison de gros, Place Francheville. — PÉRIGUEUX

Pour éviter des retards dans les expéditions, prière de passer les ordres le plus tôt possible.

JACQUEZ de la variété fructifère.

RIPARIAS sélectionnés.

S'adresser à M. Elie DOUYSSSET, route Capestang, à Béziers (Hérault).

A VENDRE

Belle jument de 6 ans s'attelant et propre à la reproduction. S'adresser au cocher LABRUNIE, à Albas (Lot).

PLUS DE MAUX DE DENTS!
L'ÉLIXIR DENTIFRICE
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de LA BAYE de SOULAC (Gironde)
DOM MAGVELONNE FRIEUR
2 Médailles d'Or, Bruxelles 1880, les plus hautes récompenses
EN VENTE PAR LE BUREAU
de PIERRE BOURSAUD
Fragrances, 4, rue de la Harpe, Paris.
Poudre, bouteilles: 1/2 et 1/4.
Agent général: SEGUN, 2, Boulevard de la Harpe, Paris.
Se trouve à Cahors, chez M. BREL, conf. bouillie, nord

EAU DE ZÉNOBIE
20 ANS DE SUCCÈS
LA COULEUR DES CHEVEUX
non ultrà
SEULE PARFAITE
POUR RÉTABLIR
la couleur naturelle, mais une lotion bienfaisante qui agit sur le follicle et le rend plus colorant.
SEGUIN, rue Fugère, BORDEAUX
SE TROUVE CHEZ TOUTES LES PHARMACIES
Se trouve à Cahors, chez Brel, parfumeur, boulevard Nord; Dides, amé boulevard Sud.

Le Propriétaire-Gérant A. Layton